



Corporation Municipale de la  
Paroisse de Saint-Urbain

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN**

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, MARTIN GUÉRIN,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN:

que le règlement numéro 381 intitulé :

«Règlement relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme» et porte le  
numéro 381 »

est entré en vigueur le 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023 à la suite de l'adoption du  
règlement par la Municipalité de St-Urbain le 13<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

Une copie de ce règlement numéro 381 est disponible pour consultation au bureau  
de la Municipalité au 917, rue Saint-Édouard à Saint-Urbain, aux heures régulières  
d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-URBAIN, CE 20<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-  
TROIS.

  
**MARTIN GUÉRIN**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

**Je soussigné, Martin Guérin, directeur général,** certifie sous mon serment  
d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits  
suivants, à savoir :

au bureau municipal, et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Urbain au  
[www.sainturbain.qc.ca](http://www.sainturbain.qc.ca).

**En foi de quoi,** je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-  
trois.

  
**MARTIN GUÉRIN**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL